



Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS)



EXERCICE 2019
Eau potable

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE-LOUE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Juillet 2020

Table des matières

1.	NOTE LIMINAIRE	4
2.	PRÉSENTATION DU SERVICE	5
2.1	Présentation du territoire desservi	5
2.3	Estimation de la population desservie (D101.0)	7
2.4	Mode de gestion du service	7
3.	L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE	8
3.1	La qualité de l'eau	8
3.2	Les ressources	8
3.3	Les usines de production	9
3.4	les stations de reprise et surpresseur :	9
3.5	Le réseau	10
4.	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	11
4.1	Nature des ressources en eau	11
4.2	Catégories de volumes	11
4.3	Nombre de clients	12
4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	13
4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	13
5.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	13
5.1	Modalités de tarification	13
5.2	Facture d'eau type	14
5.3	Recettes	16
6.	SERVICE CLIENT	16
6.1	Satisfaction client (P155.1)	16
6.2	Recouvrement (P154.0)	16
7.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	17
7.1	Montants financiers (Syndicat)	17
7.2	Etat de la dette du service (Syndicat) (P153.2)	18

7.3	Amortissements (Syndicat)	18
7.4	Présentation des travaux engagés durant l'année 2019	18
8.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	20
8.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	20
8.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	20
8.3	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	20
8.4	Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)	21
8.5	Réparations	21
9.	INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007	22

1. NOTE LIMINAIRE

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

2. PRÉSENTATION DU SERVICE

2.1 Présentation du territoire desservi

Le syndicat, ci-après dénommé SIEHL, est composé de 73 communes (dont 5 communes nouvelles) pour une population de 37 790 habitants (pop légale INSEE 2020).

Les 73 communes adhérentes au SIEHL sont implantées, sur 4 Communautés de Communes :

Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs	
1	Adam-les-Vercel
2	Avoudrey
3	Belmont
4	Bouclans/Vauchamps ●
5	Bremondans
6	Chaux-les-Passavant
7	Chevigny-les-Vercel
8	Consolation-Maisonnettes
9	Courtetaïn-et-Salans
10	Domprel
11	Épenouse
12	Étalans ●
13	Étray
14	Eysson
15	Fallerans
16	Flangebouche
17	Germéfontaine
18	Gonsans
19	Grandfontaine-sur-Creuse
20	Guyans-Durnes
21	Guyans-Vennes
22	Laviron
23	Les Premiers Sapins ●
24	Longechaux
25	Longemaison
26	Magny-Châtelard
27	Naisey-les-Granges
28	Orchamps-Vennes
29	Orsans
30	Passonfontaine
31	Pierrefontaine-les-Varans

Communauté de communes du Pays Loue-Lison	
1	Bartherans
2	Cessey
3	Charnay
4	Cléron
5	Courcelles-les-Quingey
6	Durnes
7	Échevannes
8	Épeugney
9	Goux-sous-Landet
10	Lavans-Vuillafans
11	L'Hopital du Grosbois
12	Lods
13	Malbrans
14	Mérey-sous-Montrond
15	Montrond-le-Château
16	Ornans ●
17	Palantine
18	Rouhe
19	Rurey
20	Saules
21	Tarcenay/Foucherans ●
22	Trepôt
23	Villers-sous-Montrond
Communauté de communes du Doubs Baumoï	
1	Adam-Les-Passavant
2	Aïsey
3	Bretigney-notre-Dame
4	Champlive
5	Côtebrune

32	Valdahon
33	Vennes
34	Vercel
35	Vernierfontaine
36	Voires
Communauté de communes de Montbenoit	
1	Aubonne
2	Saint-Gorgon-Main

6	Dammartin-les-Templiers
7	Glamondans
8	Montivernage
9	Osse
10	Passavant
11	Saint Juan
12	Silley-Bléfond

**ETALANS**

Charbonnières Les Sapins
 Etalans
 Verrières du Grosbois

**LES PREMIERS SAPINS**

Athose
 Chasnans
 HautePierre Le Châtelet
 Nods
 Rantechaux
 Vanclans

**ORNANS**

Ornans
 Bonnevaux le Prieuré

**TARCENAY/FOUCHERANS****BOUCLANS**

Bouclans
 Vauchamps

2.2 Communes CUGBM

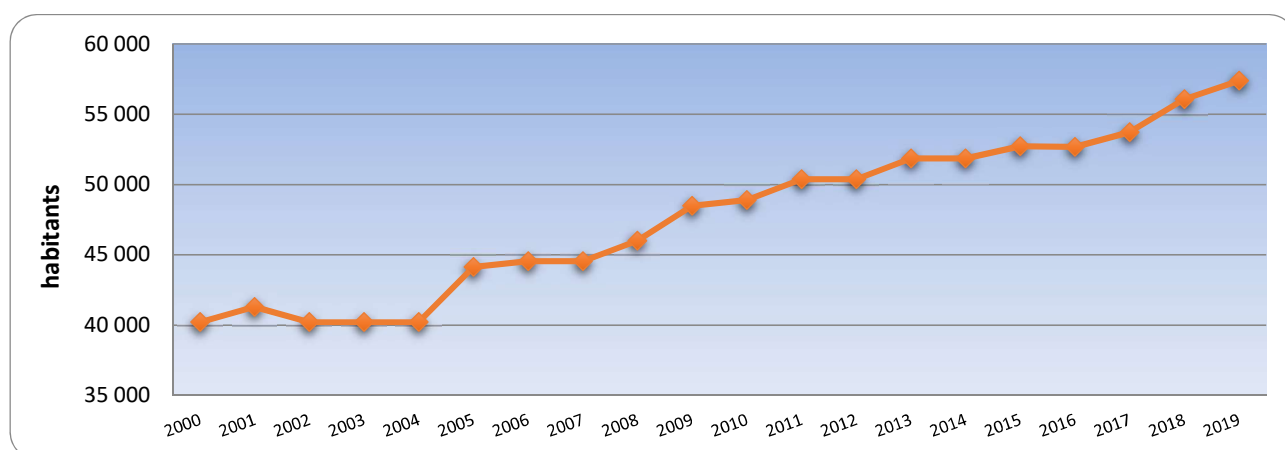
Les seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole) ont choisi de quitter la gouvernance du SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue) le 1^{er} janvier 2019. Une convention de vente d'eau en gros a été signée entre la CUGBM et le SIEHL pour une durée de 18 ans de 2019 à 2036.

Le contrat de Délégation de Service Public a fait l'objet par ailleurs, d'un avenant, et le contrat devient tripartite entre la CUGBM, Gaz et Eaux et le SIEHL. Cet avenant a été validé en Comité Syndical du 11 juillet 2019.

2.3 Estimation de la population desservie (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert **57 386 habitants**.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population desservie	48 900	50 376	50 376	51 853	51 853	52 713	52 673	53 727	56 077	57 386



2.4 Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

Le contrat d'affermage a été signé avec la :

SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX (Mamirolle – 25)

Date de début de contrat : 01 octobre 2015
 Durée de la délégation : 12 ans
 Date de fin de contrat : 30 septembre 2027

Suite au départ des communes de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CUGBM) le 1^{er} janvier 2019, le contrat a fait l'objet d'un avenant (délibération du 11 juillet 2019) pour devenir tripartite entre la CUGBM, le SIEHL et le délégataire. Le contrat reste inchangé pendant sa durée. C'est pourquoi le rapport annuel présenté prend en compte la totalité des abonnés et des volumes du contrat, le périmètre d'affermage restant identique.

Conventions d'achat d'eau :

Convention pour la fourniture d'eau potable

Nom du cocontractant : SIE de FROIDFONTAINE
 Caractéristiques de la convention : achat d'eau
 Date d'effet de la convention : 02 janvier 2003
 Durée de la convention : durée non limitée

Conventions de vente d'eau :

Le SIEHL fournit de l'eau aux collectivités suivantes.

- ✓ Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CUGBM) pour 16 Communes
- ✓ Echay

- ✓ Epenoy
- ✓ Loray
- ✓ Montgesoye (Grange Forest)
- ✓ Mouthier-Haute-Pierre
- ✓ Plaimbois-Vennes
- ✓ Syndicat du Plateau des Combes
- ✓ Sancey-le-Grand
- ✓ SIE du Plateau d'Amancey
- ✓ SIE de Vellerot les Vercel
- ✓ Vaudrivillers / Lanans

La fourniture d'eau à ces collectivités fait l'objet de conventions.

3. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

3.1 La qualité de l'eau

En 2019, l'ARS a réalisé :

- 5 prélèvements sur les ressources : **100%** des analyses bactériologiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.
- 11 prélèvements sur la production et en sortie de station de traitement : **100%** des analyses bactériologiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.
- 113 prélèvements sur le réseau de distribution : **100%** des analyses bactériologiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.

Deux analyses ont mis en évidence un dépassement de la référence de la qualité d'eau bactériologique avec la présence de coliformes :

- Un prélèvement à Lods en avril 2019 présentant un taux de désinfectant faible. Suite à l'alerte de l'ARS, une campagne de mesure de désinfectant sur le réseau a été réalisée. Celle-ci a mis en évidence un résiduel de désinfectant supérieur à 0,2 mg/L donc suffisant.

- Un prélèvement à Germéfontaine en juillet 2019 présentant un taux de désinfectant faible : le délégataire a procédé à une javellisation du réservoir.

Plusieurs dépassements en chlorites sont également à noter en 2019, sous-produit de désinfection lié à l'usage du bioxyde de chlore comme désinfectant (Chaux les Passavant en avril 2019)

En complément du contrôle sanitaire, le délégataire réalise une analyse par mois sur chaque commune pour contrôler le taux de bioxyde de chlore.

3.2 Les ressources

L'année 2019 aura encore été une année de sécheresse dans le département du Doubs.

Les ressources en eau du Syndicat ne sont guère voire pas sensibles à l'étiage hormis la source de la Tuffière qui est quasiment à sec entre juin et octobre.

La procédure de DUP pour la source de Nahin est toujours en cours.

Les études sur l'origine et les solutions à apporter aux goûts de terre/moisi présent sur le puits n°5 de Montgesoye se poursuivent. Un nouveau forage d'exploitation a été réalisé à l'automne dans la nappe alluviale de Montgesoye, en dehors de l'ancien lit de la Loue suspecté être à l'origine des désagréments organoleptiques. Cet ouvrage présente une capacité de production de 100 m³/h et donne une eau de très bonne qualité y compris organoleptique. Tout ceci devra être confirmé lors de l'étiage 2020.

Le forage d'essai en karst profond sur le périmètre du puits actuel de S3 n'a pas encore été réalisé faute de conditions météorologiques satisfaisantes pour assurer la continuité (réalisé en 2020 à la date de l'édition du RPQS).

3.3 Les usines de production

En 2019, conformément au plan de renouvellement prévu au contrat, la société Gaz et Eaux a procédé au renouvellement des équipements suivants :

Sur la source de la Tuffière : l'UV-mètre a été réparé suite à une panne sur des composants électroniques

Sur le puits S1 : Le débitmètre du refoulement, utilisé pour la déclaration Agence de l'eau, conformément à la réglementation

Sur le puits S3 : Le sectionneur du groupe N°1. La maintenance du poste Haute Tension a été effectuée.

A la station de Montgesoye :

- Le détecteur de fuite de chlore a été changé suite à sa non-conformité lors du contrôle réglementaire
- La maintenance du groupe de refoulement N°3 a été effectuée (dont changement des roulements)
- Les 2 pompes du puits N°2 et la pompe du puits N°3
- L'analyseur de bioxyde
- Un chloromètre
- Le débitmètre du refoulement, utilisé pour la déclaration Agence de l'eau, conformément à la réglementation

A la station de Sucrue :

- Le moteur de la pompe de refoulement Suchaux N°2, qui était hors service après avoir pris feu.
- La sonde pH du bioxyde
- Deux pompes doseuses de bioxyde direction Haute pierre
- La pompe doseuse direction Lods
- Le capteur de poids du ballon anti-bélier
- Un chloromètre
- L'inverseur de bouteille de chlore

La maintenance des transformateurs a été effectuée.

Le réservoir de Suchaux a été électrifié.

3.4 les stations de reprise et surpresseur :

Les renouvellements suivants ont été effectués :

- Surpresseur de LONGEMAISSON : l'antenne du poste de télétransmission
- Surpresseur de BONNEVAUX : le variateur de Vitesse d'une pompe de surpression
- Surpresseur de COURTETAIS et SALANS : le ballon de surpression
- Surpresseur d'ORCHAMPS VENNES : le ballon de Surpression

- Surpresseur de NANCRAY : commande de l'armoire électrique, sera posée en 2020
- Surpresseur de PASSAVANT : commande de la pompe N°1, sera posée en 2020
- Surpresseur de CHARNAY : commande des pompes et de l'armoire sur 2019, seront posés en 2020
- Accélérateur de PASSONFONTAINE : achat pompe N°2 (mis en stock)

Un surpresseur est en cours de réalisation au niveau du réservoir d'Avoudrey.

Sur les sites déjà équipés de télégestion, le Syndicat de la Haute Loue a confié une prestation à la société Gaz et Eaux. Il s'agit de la mise à niveau de la sécurisation de 13 sites :

- Pose d'anti-intrusion sur les sites électrifiés
- Report d'index
- Pose de poire ou sonde de niveau

3.5 Le réseau

Même si moins longue qu'en 2017 ou 2018, une nouvelle sécheresse a sévi au cours de l'été 2019, entraînant des pics de consommations et donc une augmentation de la vitesse de l'eau dans les conduites pouvant être à l'origine de fuites ou casses.

Une trentaine de casses importantes ont été réparées en 2019.

En 2019, le lavage des réservoirs a pu avoir lieu pendant l'été puisqu'aucun arrêté de sécheresse interdisant cette activité n'a été promulgué dans le Doubs.

253 branchements, 1732 compteurs et 101 accessoires hydrauliques ont été renouvelés en 2019 sur les réseaux d'adduction et de distribution dans le périmètre du contrat.

Un audit sécurité de l'ensemble des sites du périmètre du Syndicat de la Haute Loue a été démarré en 2019 et sera finalisé début 2020.

En 2019, le SIEHL a poursuivi sa politique de travaux de renouvellement de conduites et de sécurisation de l'alimentation en eau telle que le doublement de la conduite de refoulement de la station de Montgesoye au réservoir de tête de Suchaux (5,2 km en DN 400 mm et 300 mm). Ces travaux ont débuté en 2019 et se termineront courant 2020.

4. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

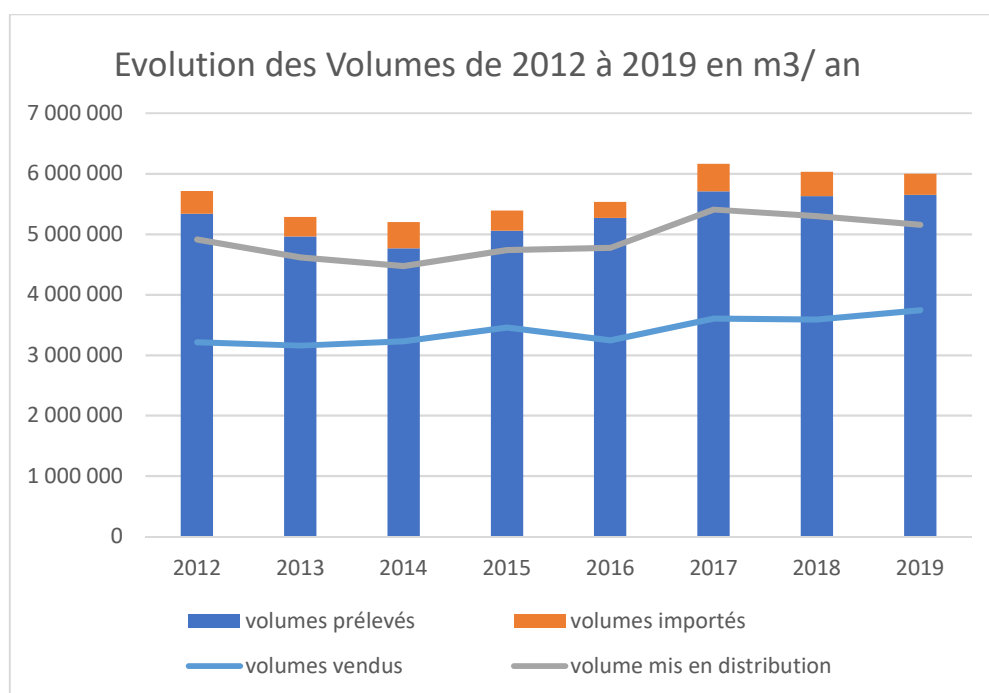
4.1 Nature des ressources en eau

Les ressources sont les suivantes :

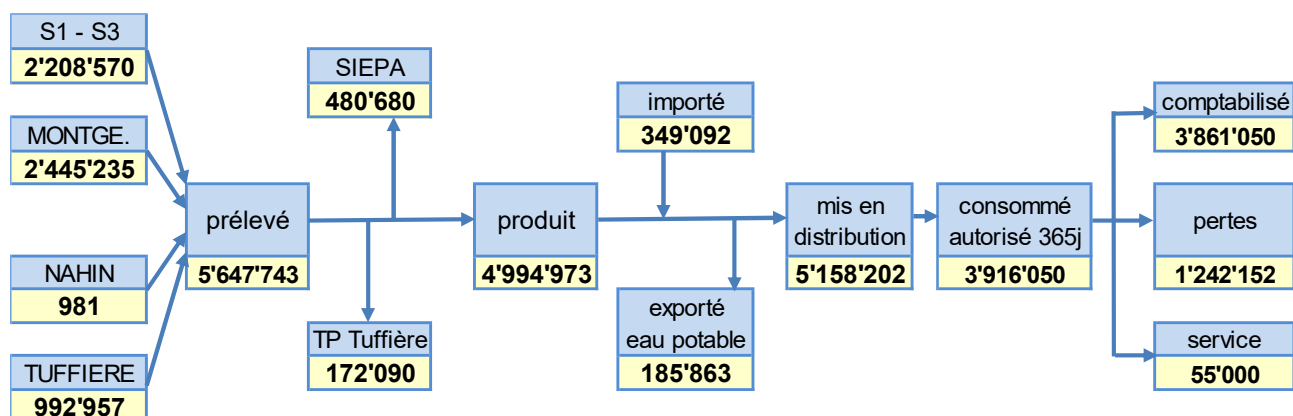
ressource	localisation	capacité	volume prélevé (m3)	
		m3/jour	2018	2019
puits S1	LODS	4 320	823 056	776 777
puits S3	LODS	9 600	1 575 571	1 431 793
source Nahin	CLERON		1 003	981
puits Montgesoye	MONTGESOYE	8 000	2 343 757	2 445 235
source de la Tuffière	LODS		884 459	992 957
<i>dont trop plein</i>			13 173	172 090
Volume total prélevé			5 627 846	5 647 743
Volume acheté au SIE de Froidefontaine + Avanne jusqu'en juillet 2019			404 462	349 092

4.2 Catégories de volumes

	m3/an				
	2015	2016	2017	2018	2019
volume prélevé	5 054 692	5 269 189	5 708 083	5 627 846	5 647 743
trop plein Tuffière	76 774	153 597	50 938	13 173	172 090
volume EB exporté SIEPA	483 860	460 745	512 829	520 486	480 680
volume produit	4 570 533	5 115 592	5 144 316	5 094 187	4 994 973
volume importé	333 214	262 971	451 820	404 463	349 092
volume exporté (hors SIEPA)	163 600	140 887	187 843	199 446	185 863
volume mis en distribution	4 740 147	4 776 931	5 408 293	5 299 204	5 158 202
Dont vente en gros CUGBM					1 273 872
volume comptabilisé	3 524 758	3 397 029	3 751 534	3 735 220	3 861 050
volume de service	50 567	50 000	50 000	50 000	55 000
volume consommé autorisé	3 575 325	3 447 029	3 801 534	3 785 220	3 916 050
volume de pertes	1 164 822	1 329 902	1 606 759	1 513 984	1 242 152
volume dégrévé	68 915	148 816	143 904	144 270	115 789
volume vendu	3 455 843	3 248 213	3 607 630	3 590 950	3 745 261



Synoptique représentant les volumes d'eau prélevés, transportés et vendus du Syndicat



4.3 Nombre de clients

abonnements	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
domestiques et assimilés	22 285	22 477	21 788	21 093	21 443	21 764	22 697	23 070
autres	0	0		82	78	689	79	97
TOTAL	22 285	22 477	21 788	21 175	21 521	22 453	22 776	23 167

NOTA : l'augmentation importante de 933 clients en 2017 s'explique principalement par l'intégration de 641 clients supplémentaires de la commune d'Avanne-Aveney.

4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

	m3/an				
	2015	2016	2017	2018	2019
volume comptabilisé	3 524 758	3 397 029	3 751 534	3 735 220	3 861 050
volume dégrévé	68 915	148 816	143 904	144 270	115 789
volume vendu	3 455 843	3 248 213	3 607 630	3 590 950	3 745 261

4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Linéaire de conduites	1 182,8	Km
-----------------------	----------------	----

5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

5.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	au 01/01/19	au 01/01/20
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	19,38	19,38
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
inférieur à 300 m ³	0,7594	0,7594
de 301 à 1'500 m ³	0,7012	0,7212
supérieur à 1'500 m ³	0,5984	0,6484
<i>délibération</i>	11/04/2018	21/03/2019
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)	57,90	58,58
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
inférieur à 300 m ³	0,7707	0,7796
de 301 à 1'500 m ³	0,7284	0,7368
supérieur à 1'500 m ³	0,5590	0,5654
Taxes et redevances		
préservation des ressources en eau	0,0650	0,6500
lutte contre la pollution	0,2700	0,2700
TVA	5,5%	5,5%

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage
Les tarifs « collectivité » sont définis par délibération du Comité Syndical.

5.2 Facture d'eau type

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

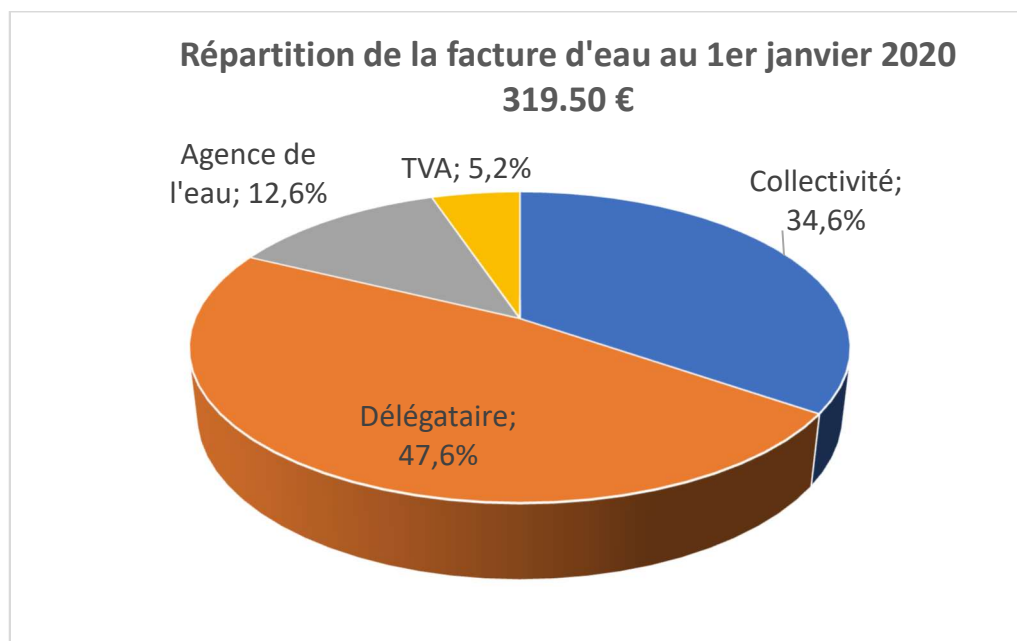
- ✓ **Le Fermier.** Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³
- ✓ **Le syndicat.** Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³
- ✓ **L'Agence de l'Eau** par l'intermédiaire de deux redevances
 - ↪ *préservation de ressources en eau.* Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m³.
 - ↪ *lutte contre la pollution.* Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel ».
- ✓ **L'Etat** par la TVA à 5,5%

Les composantes, pour la part eau potable, de la facture d'eau de 120 m³ sont les suivantes :

coût EAU POTABLE pour 120 m ³	unitaire	montant	unitaire	montant
	au 1er janvier 2019		au 1er janvier 2020	
Part collectivité				
part fixe annuelle (PF)	19,38	19,38	19,38	19,38
part proportionnelle (PP)	0,7594	91,13	0,7594	91,13
total collectivité		110,51		110,51
Part délégataire				
part fixe annuelle (PF)	57,90	57,90	58,58	58,58
part proportionnelle (PP)	0,7707	92,48	0,7796	93,55
total délégataire		150,38		152,13
total eau potable hors taxes et redevances		260,89		262,64
part Agence de l'eau				
préservation des ressources en eau	0,0650	7,80	0,0650	7,80
lutte contre la pollution	0,2700	32,40	0,2700	32,40
TVA 5,5%		16,56		16,66
TOTAL eau TTC pour 120 m³		317,65		319,50
répartition hors taxes et redevance	fixe	variable	fixe	variable

part collectivité	19,38	91,13	19,38	91,13
part exploitant	57,90	92,48	58,58	93,55
total	77,28	183,61	77,96	184,68
taxes et redevances		56,76		56,86
% part fixe (arrêté 06.08.2007)	24,3%		24,4%	
prix TTC au m3 (D102.0)		2,647		2,662
	part	délegataire		1,27
	au m3	SIEHL		0,92
	(pour 120 m3)	taxes et redevances		0,47

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%. (24.4 % en 2019)



5.3 Recettes

	Montants 2019 en €	
	collectivité	délegataire
Ventes d'eau	2 950 361	4 344 380
part collectivité		3 201 374
redevances agence de l'eau		1 180 155
travaux exclusifs		147 483
produits accessoires	29 050	197 756

Les « part collectivité » et « redevances agence de l'eau » sont respectivement reversées par SDGE au SIEHL et à l'agence de l'eau.

La différence entre 2 950 361 euros, valeur constatée au compte administratif du SIEHL pour la vente d'eau, et 3 201 374 euros constaté au CARE (compte annuel de résultat d'exploitation) de SDGE, soit 251 013 € correspond au décalage des dates considérées et aux ventes en gros directement facturées par le SIEHL (CUGBM).

6. SERVICE CLIENT

6.1 Satisfaction client (P155.1)

indicateur	2016	2017	2018	2019
taux de réclamation pour 1'000 clients	8,78	12,38	12,50	10,10
nombre d'échéanciers				296
demandes de dégrèvement	195	172	150	281
dossiers de dégrèvement acceptés	176	172	148	178
volume dégrévé	148 816	143 904	144 271	115 789

6.2 Recouvrement (P154.0)

Indicateur	2016	2017	2018	2019
créances > 6 mois (€)	292 185	316 190		218 360
créances irrécouvrables (€)	85 592	17 574	10 451	103 845
taux d'impayés sur facture n-1	0,87%	0,85%	1,06%	1,17%
taux de créances irrécouvrables	0,62%	0,20%	0,12%	1,1%
montant des abandons de créances (TTC)	1 189	462		398

7. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

7.1 Montants financiers (Syndicat)

	2019
Montants des travaux engagés	1 933 730,96 €

	2019
Montants des travaux réalisés (payés) pendant le dernier exercice budgétaire (€)	2 151 369.25 €
subventions et remboursement	273 262.71 €
<i>dont subventions département</i>	<i>116 878.00 €</i>
<i>dont remboursement communes (protection incendie, ZAE...)</i>	<i>156 384.71 €</i>

NOTA : certains travaux réalisés en 2019 avaient été engagés en 2018.

7.2 Etat de la dette du service (Syndicat) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre (€)	6 018 679	5 021 061.33€
Montant remboursé durant l'exercice	1 139 741	1 031 707.47
□ <i>Dont en capital</i>	949 777	882 536.23
□ <i>Dont en intérêts</i>	142 124	101 333.24
□ <i>Dont SIE Froidefontaine</i>	47 838	47 838.00

7.3 Amortissements (Syndicat)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2019
Montant amorti (€)	1 278 171.19

7.4 Présentation des travaux engagés durant l'année 2019

Commune	Rue	Longueur (en ml)	Nombre de Branchements	Entreprise
L'Hopital du Grosbois	Grande rue	360	20	Saulnier
Merey sous Montrond	Les Granges du Liège			SDGE
Orchamps-Vennes	Les prés			Jeunot / SDGE
Fallerans	Grande Rue	500	14	Saulnier
	Grande Rue	410		
Lods	rue de la Reine	250	25	TP Mourot
Charnay	che de Cravaux	180	9	ETA TP Clerc
Aissey	Montée au reservoir + grande rue	380	4	Vermot
	Ch vie au Chats	100	5	
Valdahon	rue du Stade	500	25	Malpesa
Guyans-Vennes	rue de la Chatenière	380	7	Chopard Lallier
L'Hopital du Grosbois	rue du Stade	250	0	Saulnier
Naisey-les-Granges	rue des Marronnier	110	5	Saulnier

Naisey-les-Granges	by-pass	120	0	
Etalans	rue des Appebois	550	2	Vermot
Etray	rue des Cotards	155	5	Vermot
	rue des Tilleuls	80	3	
St Gorgon Main	rue de l'Eglise	200	7	TP Mourot
Avoudrey		260	34	Vermot
		370		
		150		
		290		
		530		
		160		
		100		
Doublement du Feeder Montgesoye / Echevannes lot 1		1500	0	Lacoste
Doublement du Feeder Montgesoye / Echevannes lot 2		2400	0	Vermot
Echevannes		750	16	Vermot
Echevannes		100	0	Vermot
Ornans	PI St vernier	30	5	TP Mourot
Orchamps-Vennes	rue des Epinottes	230	8	Pellegrini
Pierrefontaine-les- Varans	rue de Belmont	100	3	Chopard Lallier
	place de la mairie	80	3	
	rue du Val	80	4	
Totaux		11 655	186	

8. INDICATEURS DE PERFORMANCE

8.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Limite de qualité : à respecter impérativement. Peut avoir des incidences sur la santé
Référence de qualité : indicatif. Rend compte du bon fonctionnement

					ARS			
					bulletins	paramètres	non conforme	% non-conformité
					nombre	nombre		
RESSOURCE								
limite de qualité								
	microbiologique	5	13	0	100%			
	physico-chimique	9	1 783	0	100%			
PRODUCTION								
limite de qualité								
	microbiologique	11	55	0	100%			
	physico-chimique	15	1 954	1	93,33%			
références de qualité								
	microbiologique	11	55	0	100%			
	physico-chimique	15	1 954	3	80,00%			
DISTRIBUTION								
limite de qualité								
	microbiologique	113	586	0	100,00%			
	physico-chimique	131	1 542	0	100,00%			
références de qualité								
	microbiologique	113	1 542	2	98,23%			
	physico-chimique	131	1 542	6	95%			

8.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **113** (valeur de 0 à 120)

8.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement brut du réseau de distribution est de **75.93 %**

8.4 Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)

L'indice linéaire de pertes se calcule de la façon suivante :

ILP = Volume mis en distribution – Volume consommé / (365 x Linéaire de réseau hors branchements)

L'indice linéaire de perte du réseau est de **2.87** m³/jour/km.

	m ³ /an				
	2015	2016	2017	2018	2019
Volume produit	4 570 533	5 115 592	5 144 316	5 094 187	4 994 973
Volume importé	333 214	262 971	451 820	404 463	349 092
volume exporté (VEG hors SIEPA)	163 600	140 887	187 843	199 446	185 863
Volume mis en distribution	4 740 147	4 776 931	5 408 293	5 299 204	5 157 221
Volume consommé autorisé	3 575 325	3 447 029	3 801 534	3 785 220	3 916 050
Pertes	1 164 822	1 329 902	1 606 759	1 513 984	1 241 171
Rendement	75,4%	72,2%	70,3%	71,4%	75,9%
linéaire de conduites de distribution (km)	1 172	1 169	1 184	1 181,5	1 182,8
indice linéaire de consommation (ILC)	8,4	8,1	8,8	8,8	9,1
indice linéaire de pertes (ILP)	2,7	3,1	3,7	3,5	2,87
					objectif ILP
					2,9

Pour la première fois depuis la signature du contrat, l'objectif ILP de 2.9 est atteint.

8.5 Réparations

réparations	2015	2016	2017	2018	2019
sur conduites	132	139	183	183	158
sur branchement	261	94	159	244	148
total	393	233	342	427	306
sur accessoires réseau		14	11	38	37

9. INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007

		2019
D101.0	habitants desservis (nbre)	57 386
VP.056	nombre d'abonnements	23 167
P101.1	taux de conformité en limite de qualité biologique	100%
P102.1	taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	97,4
D102.0	prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01.01.2020 (€)	2,6625
VP.077	linéaire réseau (hors branchements) en km	1 182,8
P104.3	rendement du réseau	75,93%
P103.2B	indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (de 0 à 120)	113
P107.2	taux moyen de renouvellement des réseaux	1,07%
P108.3	indice d'avancement de la protection de la ressource	80%
P106.3	indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j.km	2,87
D151.0	délai maximal d'ouverture des branchements (jour)	1
P155.1	taux de réclamation (nbre/1'000 clients)	10,10
P154.0	taux d'impayé sur les factures année n-1	1,17%

Le président
Philippe BOUQUET